

LA RÈGLE DU JEU

COTISATIONS

2024-2025

Au cours des Rencontres de juin dernier à Dinard, notre association vous a convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire pour modifier ses statuts, notamment l'article 11 concernant la période de l'exercice social qui est dorénavant du 1er Janvier au 31 décembre :

exceptionnellement l'exercice 2024/2025 comportera 18 mois soit du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025 pour se conformer aux exigences des demandes de subventions (Conseil Régional, mairie etc.).

COTISATIONS SUR 12 MOIS

Suivant le vote de l'Assemblée Générale Ordinaire d'octobre 2023

- 1 salle : 130 €
- 2 salles : 150 €
- 3 salles : 170 €
- 4 salles et plus : 190 €

COTISATIONS SUR 18 MOIS

Exceptionnellement suivant le vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2024, elles sont calculées au prorata.

- 1 salle : 195 €
- 2 salles : 225 €
- 3 salles : 255 €
- 4 salles et plus : 285 €



Une association
qui regroupe 107 salles
classées « Art et Essai »
des régions Bretagne, Pays de Loire et Normandie.